

# Communiqué de presse



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **ALCAN INC. DÉCLARE UN DIVIDENDE**

**Montréal, Canada – 15 février 2007** – Alcan Inc. (NYSE, TSX: AL) a déclaré aujourd'hui un dividende trimestriel de 20 cents par action ordinaire, en devises des É.-U., payable le 20 mars 2007 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 26 février 2007.

Il y a présentement environ 367,1 millions d'actions ordinaires en circulation.

Les dividendes reçus sur les actions ordinaires et préférentielles d'Alcan seront des dividendes déterminés au sens donné à cette expression en vertu des amendements proposés à l'article 89 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (à moins qu'ils n'aient été désignés autrement) et, par conséquent, permettront à un actionnaire individuel résidant au Canada de recevoir une majoration et un crédit d'impôt pour dividendes.

Alcan Inc. (NYSE, TSX : AL) est une société mondiale de premier plan dans le domaine des matériaux qui fournit, à l'échelle internationale, des produits et des services de haute qualité. Grâce à ses technologies et à ses établissements de classe mondiale dans l'extraction de la bauxite, le traitement de l'alumine, la production d'aluminium de première fusion, la production d'électricité, la transformation de l'aluminium, les produits usinés ainsi que les emballages flexibles et de spécialité, la société Alcan d'aujourd'hui est bien placée pour répondre aux besoins de ses clients, même au-delà de leurs attentes. Représentée par 65 000 employés répartis dans 61 pays et régions, Alcan a enregistré un chiffre d'affaires de 20,3 G\$ US en 2005. La Société fait partie du Dow Jones Sustainability World Index depuis 2003. Pour plus de renseignements, veuillez visiter : [www.alcan.com](http://www.alcan.com).

- 30 -

**Contact médias :**

Anik Michaud  
Tél. : (514) 848-8151  
[media.relations@alcan.com](mailto:media.relations@alcan.com)

**Contact investisseurs :**

Corey Copeland  
Tél. : (514) 848-8368  
[investor.relations@alcan.com](mailto:investor.relations@alcan.com)